

## ARRETE RECTORAL DEC 3 / XIII /18/357

Portant ouverture de la session 2019 conduisant à l'obtention du certificat de professionnalisation en matière de lutte contre le décrochage scolaire

La rectrice de l'académie de Grenoble,  
Chancelière des universités

- Vu le décret N°2017-791 du 5 mai 2017,
- Vu l'arrêté ministériel du 5 mai 2017 relatif à l'organisation de l'examen pour l'obtention du certificat de professionnalisation en matière de lutte contre le décrochage scolaire.

### ARRETE

**Article 1<sup>er</sup>** : Une session d'examen en vue de l'obtention du certificat de professionnalisation en matière de lutte contre le décrochage scolaire sera ouverte dans l'académie de Grenoble du mercredi 19 septembre 2018 au mercredi 30 octobre 2019.

**Article 2** : Le registre d'inscriptions sera ouvert du mercredi 19 septembre au vendredi 12 octobre 2018 au rectorat de Grenoble.

Les dossiers d'inscription devront être retournés au rectorat, pour le 12 octobre 2018, cachet de la poste faisant foi.

**Article 3** : La secrétaire générale de l'académie de Grenoble est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Grenoble, le 13 septembre 2018

Fabienne BLAISE

